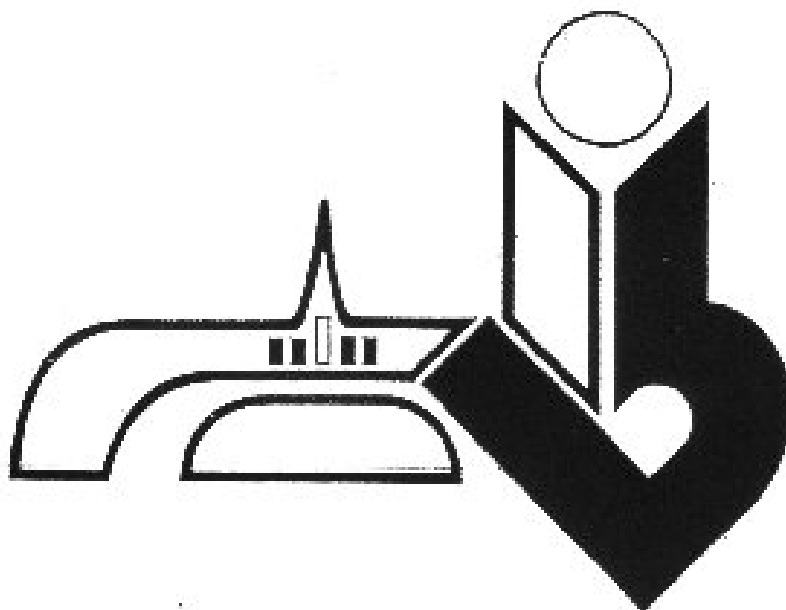


# RÈGLEMENT Des Études



École Fondamentale Libre Subventionnée

102, rue Vallée Bailly ♦ 1420 Braine - l'Alleud

☎ 02 / 384.05.80 FAX 02 / 385 34 13

Email du secrétariat : [secretariat.efvb@gmail.com](mailto:secretariat.efvb@gmail.com)

Email de la direction : [Etienne.vandepoele@gmail.com](mailto:Etienne.vandepoele@gmail.com)

## 1.

En liaison avec les Projets Éducatif et Pédagogique du Pouvoir Organisateur de l' École Fondamentale de la Vallée Bailly et conformément au décret « Missions de l'école » du 24•07•1997, vous trouverez ci-dessous le RÈGLEMENT DES ÉTUDES qui définit :

- 1- les critères d'un travail scolaire de qualité
- 2- les évaluations
- 3- le Conseil de cycle
- 4- les travaux scolaires à domicile
- 5- les contacts entre l'école et les parents.

### 1. CRITÈRES D' UN TRAVAIL SCOLAIRE DE QUALITÉ

En début d'année scolaire, les parents et les enfants seront informés sur :

- les compétences et les savoirs qui seront à développer dans le cycle pendant l'année scolaire concernée.
- l'existence des socles de compétence.
- les moyens d'évaluation.
- le matériel scolaire que chaque enfant doit avoir en sa possession (à vérifier régulièrement).

### 2. ÉVALUATIONS

Trois sortes d'évaluation sont pratiquées dans notre école :

- l'évaluation formative
- l'évaluation sommative
- l'évaluation certificative

#### • Évaluation formative :

Évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève. Elle permet de comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève. Elle se fonde en partie sur l'auto-évaluation.

#### • Évaluation sommative :

Épreuve située à la fin d'une séquence d'apprentissage et visant à établir le bilan des acquis de l'élève.

#### • Évaluation certificative :

Épreuves dont l'analyse des résultats complète les autres informations issues du dossier de l'enfant pour la décision de réussite au terme de la deuxième et de la sixième année primaire.

CEB

### 3. CONSEIL DE CYCLE

Le conseil de cycle est composé de la direction et des enseignants du cycle.

Ses rôles essentiels sont de :

- traiter de la situation de chaque enfant dans le cadre d'une évaluation formative ;
- statuer sur le passage à l'étape suivante et sur les modalités de ce passage;
- mettre en place une stratégie particulière pour les enfants éprouvant de graves difficultés.

Les membres composant le Conseil de cycle doivent faire preuve de solidarité et s'astreindre à un rôle de confidentialité.

#### **4. TRAVAUX SCOLAIRES À DOMICILE**

Conformément à la circulaire du 05•02•1976 et au décret « Missions de l'école » du 24•07•1997, les devoirs donnés par le titulaire doivent pouvoir être réalisés par tous les enfants sans l'aide de l'adulte.

- **Journal de classe :**

L'élève note soigneusement les travaux à domicile à effectuer.

Il est utilisé comme un agenda pour les élèves de cinquième et sixième année primaire.

Les travaux qui s'y trouvent notés doivent être réalisés pour le jour où ils sont indiqués.

*Les parents vérifient et paraphent chaque jour le journal de classe.*

- **Vérification, évaluation et correction des travaux à domicile :**

Les devoirs seront vérifiés individuellement ou collectivement par le titulaire, puis corrigés si nécessaire par les élèves. Ils peuvent faire l'objet d'une évaluation formative.

- **Sanctions :**

Conformément au règlement d'ordre intérieur, l'élève qui, sans raison valable, omettrait d'effectuer ses travaux à domicile ou ne les réaliserait pas selon les directives du titulaire de classe se verrait appliquer une sanction.

#### **5. CONTACTS ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS**

Ainsi, les parents peuvent rencontrer la direction de l'établissement, les enseignants lors des réunions prévues à cet effet ou sur rendez-vous.

Des contacts avec le Centre Psycho-Médico-Social peuvent également être sollicités soit par les parents soit par les enseignants à l'adresse suivante :

*Centre P.M.S. - chaussée Reine Astrid, 79 - 1420 Braine-l'Alleud - ☎ 02 / 384.92.69*

Les réunions avec les parents permettent à l'école de présenter ses objectifs et ses attentes et de faire, durant l'année, le point sur l'évolution de l'élève, ainsi que sur les possibilités de régulation.

Au terme de l'année, elles permettent la rencontre des enseignants avec les parents et ont pour but d'expliquer la décision prise par le Conseil de cycle lors de sa délibération et les possibilités de remédiation à envisager.

Les enseignants expliciteront les choix d'études conseillées à la fin du fondamental et poseront également les modalités d'aide aux élèves concernés par une réorientation.

◦ ◦  
◦

<p>Le présent RÈGLEMENT DES ÉTUDES ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.</p>
---